

Communiqué de presse de la FRA
Vienne/Bruxelles, 4 décembre 2018

Liberté de choix, liberté de décision pour les personnes handicapées

Choisir où habiter, avec qui, ou encore que manger et quand, représentent des réalités de la vie autonome que la plupart d'entre nous considèrent comme des évidences. Mais pour les personnes handicapées, la théorie et la pratique peuvent être des mondes à part, comme le conclut le dernier rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Ce rapport examine les facteurs favorables et les obstacles à la transition vers une vie autonome au sein de la société pour les personnes handicapées.

« *Nous naissons tous libres et chacun de nous devrait avoir le droit de choisir et de décider comment vivre sa vie* », affirme le directeur de la FRA, [Michael O'Flaherty](#).
« *Donner aux personnes handicapées la possibilité de devenir des membres indépendants et à part entière de la communauté leur permet de jouir de tous leurs droits et de s'engager activement dans la société.* »

Le rapport intitulé [From institutions to community living for persons with disabilities: Perspectives from the ground \[Des institutions à la vie en communauté pour les personnes handicapées : perspectives de terrain\]](#) s'appuie sur les expériences des personnes directement impliquées dans la transition vers une vie autonome, parmi lesquelles des personnes handicapées et leurs familles.

Il souligne le cadre juridique solide de l'UE et de ses États membres pour soutenir cette transition, comme la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et la Charte des droits fondamentaux de l'UE, ainsi que les engagements récents, comme le Socle européen des droits sociaux.

Toutefois, le manque de services d'appui disponibles et abordables, la persistance de la stigmatisation et de la discrimination, et les environnements inaccessibles empêchent les personnes handicapées d'exercer pleinement leurs droits. Le rapport suggère des pistes pour y remédier, par exemple :

- Tous les États membres de l'UE devraient veiller à mettre en place des objectifs et des délais clairs, et à disposer d'un financement suffisant (incluant les fonds de l'UE) pour permettre aux personnes handicapées de mener une vie autonome dans la communauté.
- L'UE et ses États membres devraient sensibiliser la population aux avantages de la vie autonome, notamment en utilisant des récits personnels pour renforcer l'évolution positive des mentalités à l'égard des personnes handicapées.
- Les États membres devraient coordonner tous les efforts visant à soutenir la vie autonome et à fournir des services à cet égard. Ils devraient notamment impliquer pleinement les personnes handicapées et les organisations de première ligne dans la prise de décisions et l'élaboration des politiques.
- Les États membres devraient proposer des orientations pratiques et des formations sur la meilleure manière de faire de la vie autonome une réalité.

- Les États membres devraient offrir des services spécialisés et rendre les services généraux accessibles pour répondre aux nombreux besoins des personnes handicapées. Cela implique également de donner à ces personnes les compétences nécessaires pour vivre de manière autonome.

Bien que le rapport s'appuie sur des travaux menés sur le terrain en Bulgarie, en Finlande, en Irlande, en Italie et en Slovaquie, comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et pour quelles raisons, s'applique à tous les États membres de l'UE.

Pour plus d'informations, notamment des récits personnels, des infographies, des études de cas au niveau national, consultez le [dossier de presse](#) ou contactez : media@fra.europa.eu / Tél. : +43 1 580 30 642